

Commune :
LACANAU (214)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3048 A
Document vérifié et numéroté le 02/09/2019
A Bordeaux
Par F. OTTERNAUD géomètre cadastre DGFIP
pour le cadre A, en charge de la mission top
Signé

PTGC
Cité Administrative - Boîte 53
Tour B - 14ème Etage
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Téléphone : 05.56.24.85.97
Fax : 05.56.24.86.21

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

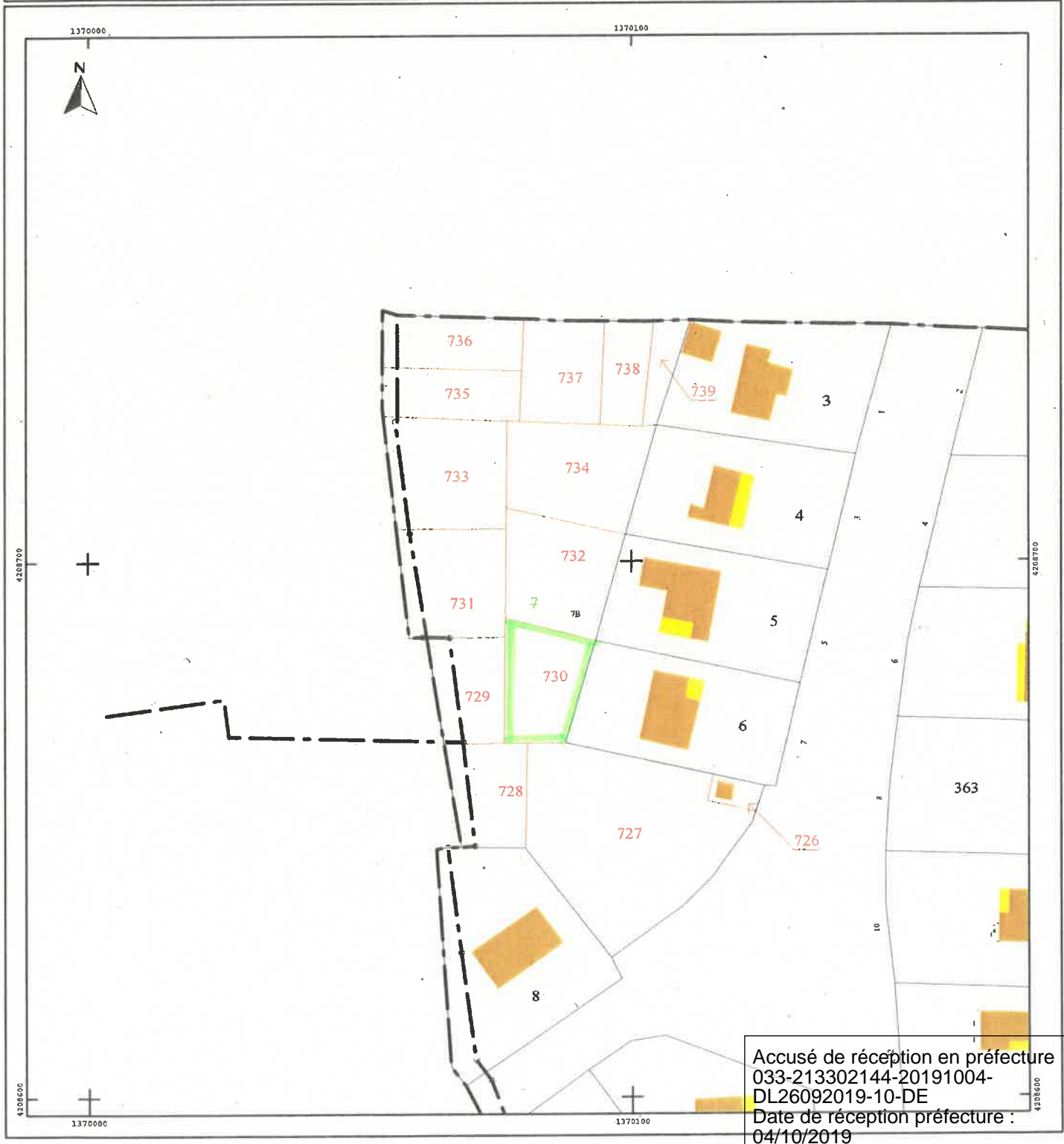
Section : BV
Feuille(s) : 000 BV 01
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 02/09/2019
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par : ABAC (2)
Réf. :
Le

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
_____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20191004-
DL26092019-10-DE
Date de réception préfecture :
04/10/2019

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de LACANAU

Propriété de la Commune de LACANAU

Sise Avenue Marie Curie et Rue Frédéric mistral

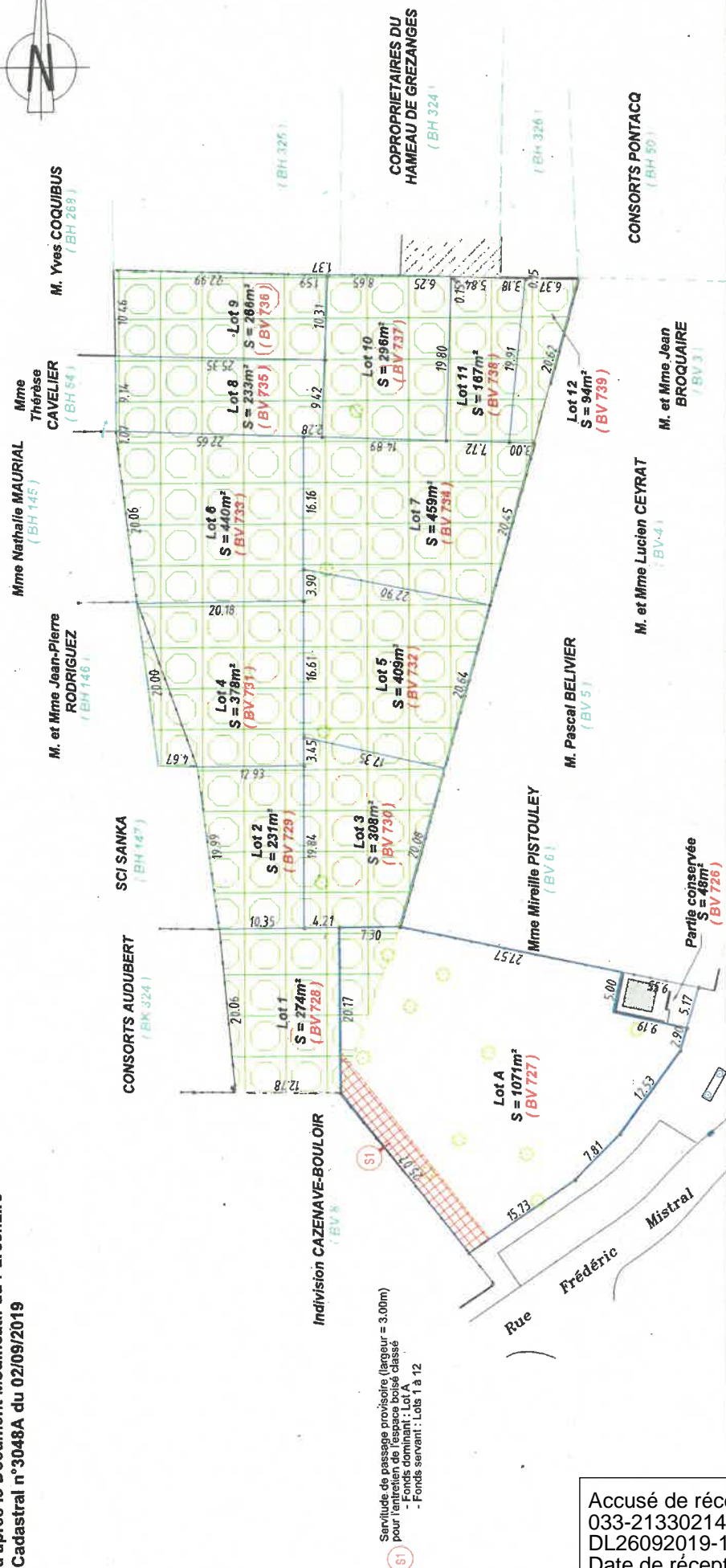
Ancienne Parcelle Cadastree Section BV numéro 7

Cadastrée Section BV numéros 726 à 739

d'après le Document Modificatif du Parcellaire

Cadastral n°3048A du 02/09/2019

PLAN DE BORNAGE APRES DIVISION



(S1) Servitude de passage provisoire (largeur = 3.00m) pour l'entretien des classes
 - Fonds dominant : Lot 1 à 12
 - Fonds servant : Lots 1 à 12

LEGENDE

- Borne OGE béton existante.
- Borne OGE plastique nouvelle.
- Référence cadastrale.
- Application cadastrale figurative.
- Clôture grillagée.
- Limite de loi.
- Lampadaire.
- Arbre.
- Espace boisé classé.

JEAN-MARC NIAUSSAT
 XAVIER de GOUVILLE
 THIERRY NAVARRA
 OLIVIER PACHEN



33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - Tél : 05 56 86 72 54 / Fax : 05 57 54 15 15
 33000 - 24 Outil du Président Wilson - Tél : 05 56 49 42 64 / Fax : 05 57 12 82 45 -
 33000 - Cedex - 33212 - 21 DUMES - 8P 30253, 3 Rue Condorcet - Tél : 05 56 63 17 30 / Fax : 05 56 76 84 44 -
 33000 - P. FERRAS - 10000 (Bureau secondaire) - 33260 - 40 Boulevard du Pyla - Tél : 05 57 15 74 12 / Fax : 05 57 54 15 75 -

Accusé de réception en préfecture
 033-213302144-20191004-
 DL26092019-10-DE
 Date de réception préfecture :
 04/10/2019

BOF
 Dossier n° : A170509
 Date : Juillet 2019
 Mis à jour le 16/09/2019
 Suivi par : MHD
 Responsable : EG

ECHELLE : 1/500